

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40  
-----

OBJET :

Contribution Dispositif Plan  
Local Insertion et Emploi (PLIE)  
2024  
-----

Date de convocation :  
29 Avril 2024

Date de séance :  
7 mai 2024

Date d'affichage :  
23 Mai 2024  
-----

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40  
-----

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 86/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, le Conseil  
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des  
fêtes communale de Hangest-sur-Somme, sous la présidence de  
Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

*Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, DE  
ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE A.*

*Mrs PINCHON, LEITAO, , HERBETTE, MOREL, FOURCROY,  
DELIASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON,  
DELAFOSSSE, GUILLOT,, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,  
WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, CARLE, DELATTRE,  
LOUETTE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.*

Etaient absents, excusés :

*Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, SOUILLARD, LICOUR,  
CERNEY.*

*Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE E, LEULIER, COLOMBEL,  
MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER,  
LEBLANC D, LEBLANC, JM.*

*Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY*

*Mme CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY*

*M ALEXANDRE donne pouvoir à Mme BENEDINI*

Secrétaire de séance : M PINCHON

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme  
à la Mission Locale, Insertion, Formation, Emploi du Grand  
Amiénois.

Vu la mise en œuvre du dispositif PLIE par la Mission Locale,  
Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois après réponse à  
l'appel à projets 2024 du Conseil Départemental de la Somme  
concernant l'accompagnement renforcé par des référents de  
parcours de personnes âgées de plus de 26 ans en demande  
d'insertion,

Vu le cofinancement attendu de ce dispositif par le Fonds Social Européen et 4 EPCI (Territoire Nord Picardie, Nièvre et Somme, Somme Sud-Ouest et Amiens Métropole), territoires couverts par le dispositif PLIE,

Le PLIE porté par la Mission Locale, Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois, est un outil de proximité au service des actifs exclus du marché du travail de plus de 26 ans. Le PLIE propose un soutien individualisé et renforcé des parcours vers l'emploi adapté à chaque situation.

L'action du PLIE doit contribuer à la mise en œuvre du Programme Opérationnel National "Emploi Inclusion" du Fonds Social Européen + pour la période 2021-2027 et, en particulier, de l'axe prioritaire n°1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus », objectif spécifique « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »

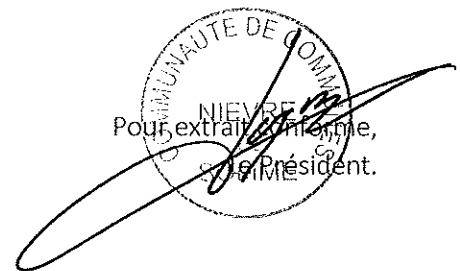
Dans ce cadre, le PLIE constitue un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques, décidées à une échelle locale, en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Il a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante toute personne rencontrant des difficultés dans son insertion professionnelle.

Vu la proposition du Président tendant à contribuer au bon fonctionnement du dispositif PLIE à hauteur de 15 000 € pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

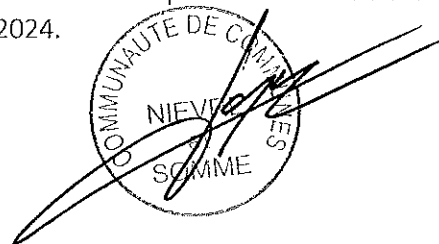
- Accepte de contribuer, en 2024, à la mise en œuvre du dispositif PLIE sus mentionné à hauteur de 15 000 €.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
NIEVRE  
SOMME  
Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 Mai 2024 et de sa publication le 23 Mai 2024.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
NIEVRE  
SOMME